



## SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr)

<http://www.snui.fr>

Réf. PC/05

Paris, le 28 Septembre 2005

Communiqué de presse

### Mais où est donc passée la fiscalité sur le patrimoine ?

Le projet de loi de finances pour l'année 2006 confirme un certain nombre d'annonces de ces dernières semaines. Au-delà de la refonte du barème de l'impôt sur le revenu prévue pour 2007, les mesures fiscales annoncées ont un parfum de « déjà vu ».

Ainsi est confirmée l'abaissement de la fiscalité du patrimoine avec notamment un délai raccourci à 6 ans pour les donations. Cette mesure permettra une accélération de la transmission du patrimoine en franchise d'impôt des ménages dont le patrimoine est suffisamment important pour susciter une gestion défiscalisée... Ainsi, un couple pourra facilement transmettre 200 000 euros à ses 2 enfants tous les 6 ans au lieu de tous les 10 ans, (soit 600 000 euros en 20 ans au lieu de 400 000 actuellement, hors mesure exceptionnelle).

Alors que d'une part, selon l'INSEE, 10% des ménages détient 45% du patrimoine total et que, d'autre part, la moitié des Français détient un patrimoine inférieur ou égal à 55 000 euros, cette mesure, qui vient s'ajouter aux mesures temporaires (réduction de 50% sur donations en pleine propriété, donation exceptionnelle de 30 000 euros), affaiblit considérablement une imposition du patrimoine déjà sur la sellette.